

RÉFÉRENT BÉNÉVOLE EN CONSULTATION (M/F/X)

QUEL EST MON RÔLE ?

En tant que Référent d'une consultation ONE, je suis responsable de l'échange d'informations entre tous les membres du Comité et avec l'ONE et je veille au bon fonctionnement général de la structure, à l'accueil des familles et au bon déroulement des séances en collaboration avec le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

QUELLES SONT MES TÂCHES SPÉCIFIQUES ?

- être la personne relais entre le Comité (volontaires, Partenaire Enfants-Parents (PEP's) et médecin) et l'ONE ;
- recevoir tous les courriers de l'ONE, en prendre connaissance et en communiquer le contenu aux membres de l'équipe concernés (médecin, PEP's, volontaires) ;
- informer l'ONE de toute modification dans le fonctionnement de la consultation (locaux par exemple) et dans la composition des membres du Comité ;
- introduire auprès de la Direction des Consultations et Visites à Domicile, pour accord préalable, les demandes relatives aux travaux, matériel, mobilier, ... ;
- participer aux réunions du Comité de volontaires ;
- participer à l'élaboration et la réalisation du Programme Annuel d'Activités (PAA) et du Projet Santé Parentalité (PSP) coordonnés par le PEP's ;
- collaborer avec tous les volontaires du Comité ;
- collaborer avec le PEP's et le médecin ainsi qu'avec le Coordinateur Accompagnement, la Direction des Consultations et Visites à Domicile et tous les services administratifs et subrégionaux.

PROFIL

- avoir 18 ans ;
- être apte, notamment en terme de santé, à assurer la fonction ainsi que le bon fonctionnement de la structure, particulièrement en ce qui concerne la sécurité des enfants et des familles ;
- connaître la langue française orale et écrite ;
- se sentir prêt à centraliser, décoder puis communiquer l'information vers les autres acteurs de la consultation ;
- se sentir prêt à s'engager dans un bénévolat régulier et à respecter son engagement dans la durée ;
- être dynamique et disponible ;
- être bienveillant et chaleureux ;
- respecter le secret professionnel ainsi que les règles de déontologie et d'éthique.

LE COMITÉ DE VOLONTAIRES, C'EST QUOI ?

Les volontaires de la consultation forment le Comité et sont responsables, ensemble, de l'organisation, du fonctionnement, de la promotion et de la gestion financière de la consultation, en ce compris les tâches dévolues aux Présidents, Secrétaires, Trésoriers et Référents. Les médecins et PEP's actifs dans la consultation font partie de droit du comité de consultation, avec une voix consultative.

Précisément, en plus des tâches spécifiques à chaque fonction, les volontaires veillent ensemble :

- au bon état des locaux et à leur équipement (chauffage, éclairage, hygiène, propreté, décoration, entretien,...) ;
- à effectuer les achats nécessaires (denrées pour l'accueil des familles, produits de nettoyage,...) ;
- au recrutement de nouveaux volontaires.

Les Présidents, Secrétaires, Trésoriers et Référents peuvent se répartir ou déléguer tout ou une partie de leurs tâches, à l'exception de la tâche de relais d'information du Référent. Néanmoins, toutes doivent être réalisées dans les faits.